

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Comprend du texte en anglais

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

M. Berdeur

# College de Monnoir

No 12. St. MARIE DE MONNOIR, SAMEDI, 1<sup>er</sup> FEVRIER, 1878. ABONNEMENT \$0.25

## CHRONIQUE.

23. — Jeudi A dix heures et quart, les membres de la cour se réunissaient à la salle d'étude; les juges pour prendre leurs sièges, les avocats pour défendre leurs clients; et les autres pour être simples spectateurs.

Il n'y eut que deux cas d'appelées, La Couronne, S. Vigeant, G. Duhamel av. de L. Couronne.

H. Surprenant, vs. A. Daignault, S. Vigeant av. du demandeur, G. Duhamel av. du déf. Le nombre n'est pas multiplié, mais nous avons été très bien récompensés par la beauté des plaidoyers qui y ont été prononcés. Mr. S. Vigeant a brillé par sa lucidité, le charme de son débit et son style soigné.

Le G. Duhamel ne fut écho en rien quand il s'agit de son style; ses réparties sont vives et piquées; en un mot c'est le digne champion de Mr. S. Vigeant.

La tempête d'hier est cessée; Phebus nous a rendu avec son beau soleil, le bon temps; cependant il n'a pu dissiper toutes nos craintes: Mgr. viendra-t-il aujourd'hui? C'est la question du jour. A dix heures, toute espérance est perdue; Mr. I. Bessette et Mr. Lussier, le futur ordoonné, partent pour Bebel. Leur départ répandit la consternation parmi nous; cette fête dont nous nous flattions depuis plusieurs jours nous était définitivement enlevée.

A quatre heures, cependant, pour recevoir amiti et contre toute attente nous ramenait la joie et une fête que nous avions considérée d'avance comme certaine. Ils avaient retrouvé chemin à la rencontre de Mgr. Chs. Laroque à St. Mathias.

Une heure après leur arrivée, les cloches nous avertirent celle de St. Armand. Les prêtres de St. Mathias vont lui rendre visite au presbytère demain, ce sera la nôtre; ou plutôt il viendra nous voir, il nous dira la messe, conférer la prêtrise à Mr. Lussier, déjeuner avec nous, enfin nous tenir en récréation.

Les préparatifs qui avaient été interrompus ce matin, reprissent leur cours.

C. Bessette.

## REVUE MENSUELLE

Comme la plupart de nos lecteurs n'ont pas l'opportunité de lire les journaux, ils se trouvent souvent privés de la connaissance des faits importants qui se passent tant en Europe que sur notre continent. On apprend l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge, mais l'histoire contemporaine, l'histoire de nos jours on ne l'ignore souvent que trop; on se borne à la connaissance de faits détachés et qui ne sont d'aucune utilité.

Je le concède, il est bon et même très bon d'apprendre l'histoire des temps passés pour étudier les mœurs et le caractère des peuples à leur origine, et aussi pour voir la main de Dieu qui se fait toujours sentir dans tous les événements; si les temps sont mauvais, nous les déplorons avec l'historien; au contraire, s'ils sont animés d'un bon esprit, nous nous réjouissons encore avec lui. Est-ce là notre seule mission? La Providence ne demande-t-elle de nous que des regrets ou des réjouissances sur les grandes légions? Elle a voulu nous donner? Non. Elle veut que ses châtimens nous servent d'exemples, et que ses faveurs nous encouragent à faire le bien.

Recevant une éducation supérieure, nous sommes appelés à devenir, plus tard les sages, les hommes qui devront guider notre peuple. Ceux qui conduisent aujourd'hui si glorieusement les affaires seront bientôt obligés à laisser les rênes au gouvernement pour se diriger vers la tombe, ou enlever leur vieillesse à l'ombre de leurs laïcs. Il faudra alors les remplacer; et qui le fait, si la Providence ne jette pas les yeux sur nous? Et que pourrons-nous faire si nous ignorons l'état des choses? Comment diriger un peuple dont on ne connaît pas l'esprit et les propensions? Comment éviter pour notre pays les terribles châtimens qui pèsent sur

## ECHO DU COLLÈGE

l'Europe? Comment: c'est en étudiant l'histoire de nos jours; c'est en cherchant à connaître si Dieu nous voit d'un oeil favorable, ou si sa main est suspendue au-dessus de nos têtes, par les faits qui se passent autour de nous.

Vous m'objecterez, peut-être que vous n'avez pas autant de préention; c'est possible, d'autant plus que nous ne pouvons pas tous monter au pouvoir. Mais celui qui exerce une profession dans une place quelconque ne concentre-t-il pas tous les regards sur lui? La supériorité de son éducation ne lui donne-t-elle pas cet ascendant sur ses concitoyens qui les pousse naturellement à suivre ses principes? Oui, il est chef, sinon par le pouvoir civil, du moins par sa position et ses exemples.

Il faut donc étudier les événements de nos jours si nous voulons remplir dignement et fidèlement notre mission: et, je le répète, comme plusieurs, n'ont pas l'opportunité de lire les journaux, qui peuvent être un moyen pour quelques-uns d'étudier l'histoire de nos jours, je crois leur être utile en leur donnant tous les mois, un résumé succinct de ce qui s'est passé de remarquable sous le rapport de l'histoire.

### SANSFIELD

On Landen plain at close of day—  
From home and country far away,  
In death's last pang a soldier lay,  
Companion's arms around him gleaning.  
From off his pallid brow, unbound,  
His helmet shattered on the ground,  
While from his lips broke not a sound  
But gurgle of the red blood streaming  
Unconsciously upon his breast,  
Wherein beat heart as martyr's blast,  
His hand the gallant soldier pressed,  
His doughty look the brave beseming,  
A moment on his burning brain,  
A vision flashed, of poignant pain—  
His country's woe, the Saxon chain,  
And Freedom's star no longer benighting  
Then catching up the crimson tide,  
That trickled darkly down his side,  
To those around he faintly cried,  
In words with mournful anguish, leop-  
[ming.]

"Oh God! would that this blood were shed  
For Ireland!" slowly dropped his head,  
A moment more, and o'er the dead  
The evening summer sun was strea-  
[ming.]

is with me...  
[C.C.]  
[C.C.]  
[C.C.]  
[C.C.]

### RÉPONSE AU PROBLÈME NO. 2.

Donnée par A. Guérin, S. Lafrance, J. Hébert, méthodistes; L. Racine, syntaxiste.

Il s'agit de trouver la valeur présente de chaque paiement, et de prendre la différence des montants pour chaque prix. Or, tous les paiements étant égaux et annuels, chacun d'eux peut être considéré comme le montant du capital et des intérêts de celui qui le suit. Donc, en divisant le premier par 106 centièmes autant de fois que les paiements embrassent d'années, chaque quotient nous donnera respectivement la valeur présente de chaque paiement.

1er cas, le montant des paiements est:

.....	frs. 1191.38.
2d. ....	4212.37

Différence, 21 frs.

### PROBLÈME NO. 3.

Si un peloton de laine de 6 pouces de diamètre en contient 2 livres, combien y en aura-t-il de livres dans un autre peloton de même laine, ayant 6 pouces de rayon, et au centre une sphère en bois de 6 pouces de circonférence?

### No. 10. CHARADE.

Mon premier est un article;  
Mon second est un arbre—  
Une meuro italique.  
Mon entier en deux volumes  
Se voit en nos rangs.

### No. 11. Charade.

Mon premier est beau;  
Mon second est sec en anglais;  
Mon entier n'est plus jauré vous.

### MES VACANCES

DE

1872.

[suite.]

7—Vous avez beau protester, refuser, tergiverser, vous tremousser, vous indigner, bon gré mal gré, il faut retourner à St. Anne. Pouvez-vous rester sourd à la demande de votre ancien Directeur Mr. Kerton, qui vous y engage? Tenez! prenez place à mes côtés.

## DE MONNOIR

dans la voiture, et partons! Vous êtes trop sédentaires; le grand air fera du bien à votre santé.

Je viens de faire entendre un nom qui doit vous reporter à huit années passées, et là vous rappelez dans votre mémoire les nombreux faits qui se sont accomplis. C'est avec raison; s'il y a eu une année remarquable, après celle de la fondation de cette maison, c'est celle-là; que de choses en dix mois seulement! Je vous laisse dans votre méditation.

8.—Ma plume commença à être paresseuse; elle ne fait presque plus attention à ce qui se passe qu'il faut d'elle; j'allais oublier de vous signaler qu'on doit bâtir un grand Collège à Ste. Anne. Le P. Rouquier, de l'Ordre du St. Esprit, est là depuis quelques mois, et commence à se pourvoir de professeurs. Quel succès obtiendra-t-il? On ne peut le prévoir.

A douze milles seulement de cette place, c'est à dire à Bourbonnais, le Collège dirigé par les Clercs St. Viator, est très-florissant; c'est si facile alors de fonder un autre, aussi près, et qu'il ait l'encouragement suffisant pour son fonctionnement? C'est possible; les Canadiens sont assez nombreux dans l'Ouest pour remplir deux maisons d'éducation. L'avenir nous en fera connaître le résultat.

Dans tous les cas, un Collège à Ste. Anne, ne peut que profiter aux habitants de cette paroisse. Ils n'ont aucun argent à déboursier; le P. Rouquier se chargeant de pourvoir aux dépenses de la construction. Déjà, il a obtenu le plus beau site de la place pour sa fondation. S'il peut enfin réussir, comme il l'espère, les catholiques auront la prédominance qui leur a été contestée jusqu'à aujourd'hui.

Après nous être longtemps entretenus sur ce sujet, on était sur le point de partir, quand les chevaux ont pris l'épouvante, et se dirigeant dans un verger vous pouvez vous représenter l'état de la voiture lorsqu'on est parvenu à les arrêter. Ne pouvant trouver facilement une autre voiture, j'ai préféré me rendre par les chars à Momece. Je ne me trouvais nullement plus rapproché de Kaulakee, mais j'avais le double avantage de pouvoir louer une bonne voiture et de revoir mon oncle, Ls. Stobenne, une dernière fois avant mon départ. Mes infortunés compagnons de voyage, après de longues recherches, sont parvenus à se procurer une grosse voiture pour revenir. Ils faisaient mine pitoyable.

9.—Rien que la date, le beau temps ce matin et je sorte plus ce soir. Peu importe que je vous dise que j'ai assisté à une réunion politique en faveur de Grant; ces assemblées intéressent plus les Américains que vous et moi.

10.—Conformément à la promesse que j'avais faite lors de mon premier voyage à Bourbonnais, je me suis rendu ici ce soir, afin de chanter la Messe, et même, je me laisse entraîner à faire le sermon.—Je dois alors me hâter pour conserver mon trop fragile gosier; et, entre nous deux, je n'ai rien de plus à dire; mais silence!

11.—Dimanche.—Aujourd'hui le onzième il y a déjà un mois que «mes vacances» sont commencées! Quo de choses pouvant se passer dans le court espace d'un mois!

Il n'y a encore que quelques jours, j'étais au Collège me réjouissant avec des confrères et des amis, aujourd'hui je suis encore dans un Collège;—le seul canadien aux Etats Unis,—et c'est encore avec des amis, mais à des centaines de lieues de Ste. Marie. Si je relis toutes les places que j'ai visitées, je n'ose en croire la réalité; elles se déroulent devant moi comme une carte, tant elles sont nombreuses. Pour finir le parallèle, il y a un mois, je pronais le souper chez mon père avec mon ami; aujourd'hui j'ai pris le souper chez Mr. Goulet, avec quelques uns de mes amis de l'Ouest.

12.—Bourbonnais est certainement la place qui me plaît d'avantage; elle me représente une paroisse du Canada; je me croirais à Ste. Marie, si les presbytères étaient semblables. Dans les deux places je rencontre des maisons d'éducation; dans les deux places on parle le français; dans les deux places, les églises sont bâties dans le même genre. L'église de Bourbonnais est plus basse que celle de Ste. Marie, mais elle n'est pas plus basse, — qu'elle réunit dans son sein, chaque dimanche, toute la population; tandis que celle de Ste. Marie en voit quelques-uns se diriger vers un temple à part et pratiquer une religion différente. Il ne faut pas croire cependant que la première ait été exemptée de trouble et de malaise; il y en a eu lors de la bâtisse de l'église; et, si aujourd'hui on la voit si basse, ce sont ces troubles et ces dissensions qui en ont été la cause; cependant, ces bons paroissiens ont conservé leur foi et sont demeurés unis à l'Eglise catholique.

Le malaise devait être encore plus grand lorsque Chiniquy parcourait ces paroisses, s'efforçant de les entraîner au christianisme par ses paroles et ses exemples. Ceux qui ne pouvaient être convaincus par ses paroles séduisantes, il cherchait à les captiver par des présents. La tentation était grande pour les pauvres, quand on leur promettait de leur fournir le pain nécessaire, et même de leur donner le linge dont plusieurs ne pouvaient se pourvoir à cause de la rigueur du temps; la tentation était grande pour l'époux retenu au lit par les fièvres malignes, sévissantes si rigoureusement à cette époque, et qui voyait ébuller si rapidement ce qu'il avait

amassé avec tant de péchés; la tentation était grande surtout pour la veuve qui se voyait privée de tout secours, elle et ses enfants; c'était une rude tentation que de leur proposer de les four nir de pain, d'habits et même d'argent; oui elle était très-forte, mais fidèle à la grâce de Dieu, ils ne se sont pas séparés de Lui et de son Eglise; ils préféraient souffrir la faim, le froid, les privations plutôt que de laisser le Pasteur pour se mettre à la suite d'un loup ravisseur.

C'est un fait que pas un seul canadien de la paroisse de Bourbonnais a abandonné la religion. Aussi le Seigneur semble-il les protéger en éloignant de son sein le schisme qui règne dans toutes les paroisses environnantes. Puisse-t-il la regarder d'un œil favorable, et éloigner d'elle tous ceux qui seraient entachés d'hérésie.

[A continuer.]

NOTIONS

sur  
LETTRES DE CHANGE ET BILLETS  
PROMISSOIRES.

[suite]

Art. 2285. C. C.—Lorsque la lettre de change contient les mots *valeur reçue*, il est présumé qu'une valeur correspondante a été reçue sur la livraison de la lettre et l'endossement qui s'y trouvent. L'omission de ces termes n'invalide pas la lettre de change.

Il découle de l'art. ci-dessus que les mots *valeur reçue* sont présumés qu'une valeur correspondante a été reçue, et qu'une lettre de change ou un billet promissoire n'en est pas moins valable quoiqu'il ne les contienne pas. L'omission de ces mots n'oblige le porteur qu'à alléguer dans sa déclaration et à prouver en suite la valeur donnée. Au contraire, si les mots *valeur reçue* se lisent sur le billet le fardeau de la preuve retombe sur le défendeur.

En droit, la bonne foi se présume toujours, et il en est des titres comme des personnes; ils sont présumés bons jusqu'à preuve du contraire. *Nemo presumitur miles nisi probetur*. C'est donc à celui qui allègue la fraude, le dol, le défaut de considération à les prouver. Telle est la doctrine des arts. 993 et 2202 C. C.

Le défaut de cause et de considération, ou l'illégalité de la cause et de la considération sont les vices les plus sérieux que l'on puisse plaider contre une lettre de change et un billet.

"Le contrat sans considération, dit l'art. 999 du Code de Commerce, est nul. Il est nul sans effet; mais il n'en est pas moins valable quoique la considération n'en soit pas exprimée ou soit exprimée incorrectement dans l'écrit qui le constate.

La considération est illégale quand elle est prohibée par la loi ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Art. 990. C. C.

1o. La considération est illégale quand elle est prohibée par la loi. Ainsi la loi prohibant toute vente entre époux un billet consenti pour rencontrer le prix d'une telle vente est nul et d'aucun effet et le montant n'en saurait être recouvré, le titre étant nul, et couvrant une transaction prohibée par la loi.

Ainsi il en serait de toute lettre de change ou billet dont la considération ble serait les bonnes mœurs ou l'ordre public.

Il peut y avoir défaut de considération de plusieurs manières; dit Mr. Giguard, en son traité des lettres de change; d'abord lorsqu'il y a absence totale de valeur, par exemple, comme si une lettre de change est fournie par amitié, par respect, par affection, par reconnaissance deservies, non appréciable et prise en compte. L'absence totale de valeur ou de considération libère les parties de leur obligation.

Il peut encore y avoir défaut partiel de considération; lorsque la valeur n'a été fournie qu'en partie; alors la lettre ou le billet est nul tant, et non le surplus.

Cette dernière opinion est appuyée sur l'opinion de Smith Mercantile, Livr. 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, la Cour d'Appel a décidé en 1871 que le défaut partiel de considération ne peut être l'objet d'une défense à une action. *Splendini v. Robidoux*.

Dans une cause de *Bruc v. Franchère* la Cour de Circuit a déclaré le 14 Avril 1871, à Montréal, que la valeur reçue en considération du billet devait être la même que celle que le propriétaire de ce billet devait fournir, sinon il n'avait pas le droit d'en recouvrer le montant.

Dans une cause de *Morck Adams*, il a été jugé par la Cour du Banc de la Reine, en 1868, que la présomption résultant des mots *valeur reçue*, doit être détruite par une preuve contraire.

2o. — Que les admissions du demandeur que le défendeur n'a reçu ni valeur ni considération pour la somme portée au billet, ne sauraient créer une preuve au défendeur; ce dernier n'ayant pas déclaré qu'il entendait se servir du témoignage du demandeur.

[A continuer.]